



Entrepreneur peintre décorateur (H/F/X)

Construction - Travaux | Mode - Déco

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



La peinture à l'huile, c'est bien difficile, mais c'est bien plus beau, que la peinture à l'eau... Déjà jeune vous aviez une sensibilité pour le 3ème art ? La peinture et le dessin sont des activités qui vous plaisent ? Pourquoi ne pas vous inscrire à cette formation, haute en couleur, d'Entrepreneur peintre décorateur ?

L'Entrepreneur peintre décorateur et l'Entrepreneuse peintre décoratrice traitent et peignent des murs intérieurs et extérieurs, des parois, des structures, des plafonds et des sols. **Ils utilisent différentes techniques telles que la peinture au pinceau, au rouleau ou au pistolet mais aussi différentes peintures. Ils traitent et préparent les supports en ponçant, nettoyant, rebouchant, avant d'apposer la peinture adéquate en fonction des choix du client et du type de support. Ils interviennent tant à l'intérieur de bâtiments, qu'à l'extérieur.** Ils maîtrisent autant la peinture monochrome, que la peinture décorative et créative. Ils sont également qualifiés pour la pose de papiers peints, de vinyle ou de moulures. Enfin, en tant qu'entrepreneurs, ils sont capables de gérer les différents aspects de leur société.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier

d'Entrepreneur peintre décorateur :

Analyser et préparer le travail : vous apprenez à analyser le travail qui vous est demandé. Vous comprenez un plan d'exécution des travaux et déterminez les surfaces sur lesquelles vous devez intervenir. Vous analysez les surfaces à traiter avant d'y appliquer la peinture. Vous apprenez à identifier les techniques nécessaires en fonction des travaux demandés. A l'atelier, vous préparez votre matériel, vos produits et vos matériaux en fonction du chantier. Vous déterminez votre plan d'action en fonction de l'implantation, du travail à effectuer et des temps de séchage. Vous protégez et enlevez les éléments de mobilier de votre zone de travail afin de ne rien tâcher ou abimer.

Réaliser des travaux de peinture sur différents supports : vous apprenez à peindre des murs, des façades, des plafonds, des sols, des structures. Vous préparez les supports en fonction des travaux demandés. Vous décapez, poncez, enduisez, dépoussiérez et appliquez différents traitements en fonction des surfaces et supports sur lesquels vous devez intervenir. Vous choisissez les méthodes et le matériel adéquat : peinture au pinceau, au rouleau, au pistolet, peinture sur bois, sur métal, sur mur, peinture à l'eau, peinture acrylique, peinture glycéro... Vous apprenez à appliquer et réaliser les différentes tâches de peinture : couche de fond, couche intermédiaire, finale, finition, peinture décorative à main levée, fresques... Vous nettoyez votre matériel après utilisation.

Poser un revêtement mural / de sol souple et des moulures : vous vous formez à la pose de papier peint, de toiles à peindre, de tissus muraux mais aussi de tapis plain et de vinyles. Vous apprenez à retirer les anciens revêtements, vous préparez les surfaces sur lesquelles vous allez appliquer le papier peint ou le vinyle. Vous établissez un plan de pose et procédez à la pose des revêtements de muraux ou de sol, vous ajustez et découpez les matériaux pour qu'ils s'adaptent parfaitement aux surfaces. Vous positionnez, collez, faites adhérer, marouflez les nouveaux supports. Vous assurez les finitions. Vous apprenez à découper, positionner et fixer des éléments de moulures décoratifs.

Maîtriser des techniques de peintures décoratives : vous apprenez les différentes notions de colorimétrie. Vous réalisez des échantillons de couleur, des mélanges, des nuances en fonction des demandes du client. Vous réalisez des peintures à effets décoratifs, vous êtes capables de reproduire des patines à l'ancienne, par exemple.

Gestion de chantier : vous apprenez à analyser un projet de chantier de construction ou de rénovation. Vous analysez les différentes techniques et méthodes à utiliser. Vous êtes capable de réaliser des métrés et de rendre des devis et des offres de prix pour des travaux. Vous veillez au bon déroulement du chantier, vous protégez tous les éléments nécessaires et veillez à la sécurité. Vous suivez le planning des travaux et coordonnez les équipes et membres du personnels qui vous accompagne.

Gestion d'entreprise : vous vous formez à la gestion complète d'une entreprise. Vous considérez les différents éléments et paramètres dans la gestion quotidienne de votre travail. Vous gérez aussi bien les aspects financiers et commerciaux, que les membres du personnel, le planning des chantiers et tous les documents administratifs qui découlent de votre activité.

Alors si vous maniez les pinceaux comme personne et que vous souhaitez mettre de la couleur dans votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les 3 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Peintre-décorateur indépendant / Peintre-décoratrice indépendante

Employé / Employée dans une société spécialisée dans la peinture murale et décorative

Employé / Employée dans une société de construction

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur général (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general>)

Gestionnaire de chantier (<https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>)

Entrepreneur Plafonneur-cimentier (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-plafonneur-cimentier>)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Sur le terrain Contact client Activités variées Activité en extérieur

Finalité

Diplôme de la formation de Chef d'entreprise de la communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

CeCAF peintre décorateur (si réussite 2ème année)

Aptitudes

L'Entrepreneur peintre décorateur et l'Entrepreneuse peintre décoratrice doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, propriétaires, architectes, promoteurs immobiliers, personnel, fournisseurs...

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des projets de décoration et d'embellissement, il faut donc informer et tenter de convaincre les commanditaires.

Sensibilité esthétique : vous peignez et posez des éléments décoratifs. Vous veillez donc à ce que votre travail soit esthétique et harmonieux. Vous apportez vos conseils et votre expertise aux clients.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, vos horaires sont parfois variables en fonction de la charge de travail. Vous vous déplacez sur les chantiers quotidiennement. Vous êtes attentifs aux délais de livraison des travaux.

Forme physique : vous adoptez parfois des positions de travail délicate sur échafaudage, en hauteur, couché, debout. Vous devez parfois porter des charges lourdes ou encombrantes.

Rigueur et discipline : vous traitez et peignez des murs, parois et sols. Vous veillez à ce que votre travail résiste aux conditions climatiques et d'utilisations, et perdure dans le temps. Votre travail est irréprochable et respecte bien le cahier des charges. Vous utilisez des produits qui peuvent être toxiques, vous respectez les consignes de sécurité et d'utilisation. Vous veillez à la gestion rigoureuse des chantiers mais aussi de l'entreprise.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi les volets administratifs, sociaux, commerciaux et financiers.

Programme

1ère année : des dispenses peuvent être octroyées

- L60/L61/4 Organisation du chantier - travaux en hauteur (12h)
- L60/L61/4 Analyse, préparation et communication (24h)
- L60/L61/4 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- L60/L61/4 Travaux préparatoires d'un subjectile (48h)
- L60/L61/4 Travaux d'apprêt (24h)
- L60/L61/4 Travaux d'application des premières couches (24h)
- L60/L61/4 Travaux de finition murs et plafonds (32h)
- L60/L61/4 Pose d'un élément décoratif (12h)
- L60/L61/4 Travaux de peinture à 2 composants (4h)
- L60/L61/4 Travaux d'application peinture bois et métal (32h)
- L60/L61/4 Pistolage(16h)

2ème année :

- L60/L61/5 Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (8h)
- L60/L61/5 BIM, outils numériques et gestion de chantiers (4h)
- L60/L61/5 Fonctionnement de l'entreprise de construction (60h)
- L60/L61/5 Suivi et examen VCA de base (4h)
- L60/L61/5 Techniques spécifiques peinture (36h)
- L60/L61/5 Notions de colorimétrie (16h)
- L60/L61/5 Module intégratif: Mise en peinture -décoration d'une pièce (24h)
- L60/L61/5 Tableur Excel et métrés appliqués (16h)
- L60/L61/5 Pistolage (8h)
- L60/L61/5 Evaluation pratique pistolage (4h)
- L60/L61/5 Pose d'un revêtement souple de mur (32h)
- L60/L61/5 Travaux préparatoires d'un revêtement de sol souple (8h)
- L60/L61/5 Pose d'un revêtement souple de sol et d'un parquet flottant (36h)

3ème année :

L60/6 Aspects financiers – Offre de prix (16h)

L60/6 Technologie et mode d'exécution (4h)

L60/6 Documents de référence, unités de mesure et code de mesurage (12h)

L60/6 Plan de sécurité et santé (12h)

L60/6 Analyse technique et offres de prix – Travaux dirigés (32h)

L60/6 Création d'entreprise et législation - Environnement (4h)

L60/6 Ouverture administrative du chantier (4h)

L60/6 Plannings (12h)

L60/6 Tolérances et normes spécifiques (4h)

L60/6 Pathologies (4h)

L60/6 Gestion de l'exécution technique du chantier (24h)

L60/6 Aspects financiers – Frais généraux d'entreprise et coefficient d'entreprise (4h)

L60/6 Gestion administrative et financière du chantier d'exécution (20h)

L60/6 Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (4h)

L60/6 Création d'entreprise et législation (32h)

L60/6 Aspects comptables financiers et fiscaux (52h)

L60/6 Gestion commerciale (12h)

L60/6 Suivi du projet technique (12h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://constructiv.be/fr-BE/\)](https://constructiv.be/fr-BE/), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Gilly

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Charleroi (Gilly)

071 28 10 00

Accueil :

Du lundi au vendredi : de 8h à 19h

Le samedi : de 9h à 12h

071 42 28 03

info.charleroi@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.